

INFO-PARENTS - 10^e édition

Bonjour chers parents,

Voici nos dernières nouvelles et n'oubliez pas que vous pouvez toujours visiter notre site internet pour en apprendre davantage sur des sujets variés concernant notre école.

Présences officielles du 30 septembre

Votre enfant doit obligatoirement être présent le mercredi 30 septembre pour l'opération de déclaration de clientèle annuelle du Ministère de l'Éducation. Dans le cas d'une absence motivée (maladie, suivi médical ou autre), vous devrez vous présenter au secrétariat dans les meilleurs délais afin de signer un document officiel attestant que votre enfant fréquente effectivement notre établissement. Pour les élèves en isolement préventif, les présences seront prises à distance.

1^{re} communication

La 1^{re} communication au sujet de votre enfant sera envoyée par courriel **le jeudi 15 octobre prochain.** Cette dernière est une appréciation qualitative quant au comportement et au rendement académique de votre enfant.

Aide alimentaire

L'aide alimentaire a débuté ce lundi 21 septembre pour tous les élèves qui ont remis leur formulaire et leur preuve. À compter du mois d'octobre, vous recevrez une facturation mensuelle par courriel d'une somme de 10\$. **Les paiements devront être effectués en ligne via votre banque ou caisse (aucun argent comptant ne sera accepté).** Une fois le paiement effectué la carte alimentaire sera disponible chez la secrétaire de niveau de votre enfant à compter de la 1^{re} journée d'école du mois juste avant la période du dîner.

Si vous ne désirez plus participer à la mesure alimentaire svp, veuillez nous avertir le plus rapidement possible, car après 2 mois sans utilisation la carte de votre enfant sera désactivée et il devra apporter son repas. Si vous ne vous êtes pas encore procuré le formulaire, il est disponible à l'accueil (bureau rouge à l'entrée des élèves) et il y a un délai de 2 jours ouvrables entre la remise de vos documents et la disponibilité de la carte alimentaire. Votre enfant devra donc apporter son lunch.

Bilan COVID-19

Voici le bilan COVID-19 en date du 28 septembre 2020.

Nous avons eu 11 cas confirmés, dont le dernier, aujourd’hui le lundi 28 septembre.

1 cas dans le groupe R-32	Le groupe a été en quarantaine 14 jours et est de retour.
1 cas dans le groupe R-36	Le groupe a été en quarantaine 14 jours et est de retour.
1 cas dans le groupe 202	Le groupe a été en quarantaine 14 jours et est de retour.
1 cas dans le groupe 302	Le groupe n’a pas été en quarantaine, car l’élève n’était pas présent à l’école durant la période de contagion.
1 cas dans le groupe S08	Le groupe n’a pas été en quarantaine, car l’élève n’était pas présent à l’école durant la période de contagion. (L’école a été informée de ce cas seulement après la période de quarantaine de l’élève.)
4 cas dans le groupe 522	Le groupe est présentement en quarantaine pour 14 jours. Pendant cette quarantaine 3 autres élèves ont été déclarés positifs. Retour le 9 octobre.
1 cas dans le groupe 422	Le groupe est en quarantaine 14 jours et sera de retour le 9 octobre.
1 cas dans le groupe 107	Nous sommes en attente de l’enquête épidémiologique de la Santé publique.

Équipes sportives



Nous sommes en communication soutenue avec le réseau des sports étudiants du Québec (RSEQ) concernant la mise en place de compétition interscolaire. Pour le moment, toutes nos équipes sportives s’entraîneront, mais il n’y aura pas de compétition. Nous vous informerons de tout changement concernant la participation à des compétitions ou parties.

Activités du midi

Dès le 28 septembre 2020, des activités seront offertes le midi au Café Azimut. En ce début d’année, les jeunes auront la chance de participer à des activités mettant à l’œuvre leurs habiletés artistiques, cognitives et leur capacité à travailler en équipe. Notre technicien en loisir, Vincent Fréchette, et notre animatrice à la vie étudiante, Imane Aitelfanani s’assureront du bon fonctionnement des activités du midi.

Activités à la fin des cours

À partir du lundi 28 septembre, nous débuterons progressivement les activités parascolaires se déroulant à la fin des classes. Pour s'inscrire, tous les élèves de l'école ont reçu, le 17 septembre passé, un formulaire de préinscription. Il est toujours possible de remplir le formulaire à l'adresse suivante :



Une fois les groupes formés grâce au formulaire, le responsable de l'activité contactera les jeunes pour leur indiquer le moment et le lieu de l'activité. De plus, un contrat d'engagement sera envoyé aux élèves inscrits. Ce dernier requiert l'autorisation du tuteur légal pour être en mesure de participer à l'activité choisie.

Si votre enfant présente des symptômes?

Que faire si mon enfant présente des symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires) à la maison? Vous devez contacter l'Agence de la santé publique au numéro 1-877-644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de la santé publique qui vous seront transmises. L'enfant doit rester à la maison.

Déclaration d'absence de votre enfant

Comme toujours, il est très important de communiquer avec nous pour déclarer les absences de votre enfant. Si votre enfant ou des membres de votre famille présentent des symptômes de la COVID, il est essentiel de nous le faire savoir rapidement comme le stipule la consigne de l'Agence de la santé publique. Nous voulons à tout prix éviter des éclosions qui pourraient mener à une fermeture de l'école. Tous ensemble, nous y arriverons.

Lors de l'appel téléphonique à la secrétaire de niveau, il est important que vous puissiez répondre aux 4 questions suivantes :

1. Est-ce que votre enfant fait de la fièvre 38 °C (100,4 °F) et plus?
2. Est-ce que votre enfant a une toux et/ou difficulté respiratoire?
3. Est-ce que votre enfant a perdu l'odorat (sans congestion nasale) et/ou perte de goût?
4. Est-ce que votre enfant a un ou plusieurs de ses symptômes :

- Mal de gorge
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées, vomissements, diarrhées

Secrétaires de niveau :

Pour les joindre, vous devez composer le **514-328-3250** :

Secondaire 1 et 2 : Mme Sabrina Abay, poste :	19067
Secondaire 3 et Accueil : Mme Hafida Eddakya, poste :	19038
Secondaire 4, secondaire 5 et IFP4-5 : Mme France Haran, poste:	19062
Adaptation scolaire : Classes langage, Préambule, FPT et FMS, IFP 3 : Mme Sonia Pereira, poste :	19058

RAPPEL : Le port du couvre-visage

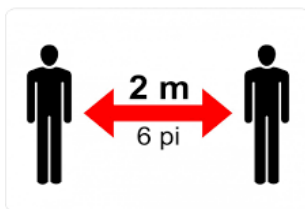


Le port du couvre-visage est obligatoire pour tous à l'intérieur de l'école sauf dans les locaux de classe ou c'est à la discrétion de l'élève, une fois que tous les élèves sont assis à leur place. Dans la classe, les élèves ne pourront retirer le couvre-visage avant d'être assis à leur place.

À partir du lundi 14 septembre, il est aussi obligatoire partout à l'extérieur sur le terrain de l'école. Nous sommes dans l'obligation de mettre cette mesure de l'avant, car plusieurs élèves ont de la difficulté à respecter la distanciation physique.

Les couvre-visages doivent respecter le code de vie de l'école ainsi que les consignes de l'Agence de la santé publique.

RAPPEL : Le respect de la distanciation physique



Le respect de la distanciation physique est très difficile à l'intérieur comme à l'extérieur des murs dans une école secondaire. Nous constatons que c'est contre nature et qu'il est difficile pour les adolescents de respecter cette règle. Pour contrer cela, nous maximisons les activités en bulle classe et nous nous assurons que la règle du couvre visage soit respecté. Nous vous demandons de nous soutenir pour sensibiliser vos enfants sur l'importance de la distanciation physique de plus de deux mètres.

Procédure lorsqu'il y a des cas de COVID-19 confirmés

Deux cas de COVID-19 ont été confirmés à l'école cette semaine. Il n'y a pas de lien entre les deux cas et la contagion n'a pas eu lieu à l'école. C'est pratiquement inévitable, il y en aura probablement d'autres. Nous souhaitons être transparent et communiquer l'information le plus rapidement possible à tous les membres de la communauté éducative (parents-élèves-membres du personnel) La priorité est d'éviter les éclosions à l'intérieur de l'école. C'est pourquoi nous respectons à la lettre le protocole de la santé publique lorsqu'il y a des cas positifs.



Voici les différentes étapes à respecter

1. Informer rapidement la santé publique et attendre le résultat de l'enquête qui se fait en quelques heures;
2. Isoler la bulle classe le temps de la décision de la santé publique en informant les parents du retour à la maison;
3. Désinfecter le local;
4. Communiquer avant la fin de la journée aux parents de l'école dont les enfants ne sont pas dans cette bulle classe qu'il y a un cas confirmé par une lettre officielle de la santé publique;
5. Communiquer aux parents de l'école dont les enfants sont dans cette bulle classe qu'il y a un cas confirmé dans le groupe et du temps de la mise en quarantaine du groupe et des actions à entreprendre (décision de la santé publique);
6. Bascule du groupe en école à distance le temps de la quarantaine.

Merci pour votre collaboration,

La direction